



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 105 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de Saint-Denis-de-Brompton

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT les efforts déployés par les citoyens de Saint-Denis-de-Brompton pour se doter d'une école répondant aux besoins de la population au milieu des années 80;

CONSIDÉRANT la situation géographique de la municipalité et les possibilités de développement que celle-ci entraîne;

CONSIDÉRANT les prévisions d'augmentation de la population au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT la volonté des parents pour que tous les enfants continuent de recevoir leurs services d'éducation à l'école du Jardin-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE le projet actuel de déplacement d'élèves dans le cadre de la redéfinition des bassins d'alimentation des écoles ne répond pas aux attentes des parents;

CONSIDÉRANT la position favorable du maire de la municipalité transmise dans une lettre au président du Conseil des commissaires en date du 30 novembre 2010;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens de Saint-Denis-de-Brompton et parents d'élèves de l'école du Jardin-des-Lacs, demandons à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke de surseoir à son plan de réaménagement du bassin de l'école du Jardin-des-Lacs et demandons la mise sur pied d'un comité de travail conjoint municipalité et commission scolaire pour étudier les alternatives envisagées pour répondre aux besoins de la population de Saint-Denis-de-Brompton en ce qui concerne les besoins éducatifs pour tous les enfants du territoire de la municipalité.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Étienne-Alexis Boucher, député de Johnson

15 février 2011
Date